

1.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20260209-338141-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 18 février 2026

Publié le 18 février 2026

Suite à la convocation en date du 26 janvier 2026
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 09 FÉVRIER 2026

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michel GACEM, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Laurent PERIN, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Yannick CAREMELLE donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Régis CAUCHE donne pouvoir à Monique EVRARD, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Christine DECODTS donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Valérie LETARD donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Maël GUIZIOU, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Michel PLOUY donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Marie CHAMPAULT.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIET, Barbara COEVOET, Frédéric DELANNOY, Claudine DEROEUX, Soraya FAHEM, Patrick VALOIS.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Olivier CAREMELLE, Isabelle CHOAIN, Jean-Luc DARCOURT, Laurent DEGALLAIX, Stéphane DIEUSAERT, Simon JAMELIN, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD, Jean-Noël VERFAILLIE.

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Université de Lille pour l'organisation du 11ème Forum International sur la Constitution et les Institutions Politiques (ForInCIP)

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Université de Lille (Centre de Recherche Droits et Perspectives du droit), pour l'organisation du 11^{ème} Forum International sur la Constitution et les Institutions Politiques (ForInCIP) des 19, 20 et 21 mars 2026, tel que décrit dans le présent rapport et l'annexe ci-jointe ;
 - d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au budget départemental 2026, sous réserve de son adoption.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 54.

En raison des fonctions professionnelles exercées au sein de l'Université de Lille, Madame MARTIN et Monsieur SIEGLER ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum, ainsi que Monsieur PERIN en raison des fonctions professionnelles exercées par un membre de sa famille au sein de l'Université de Lille.

Madame FERNANDEZ avait donné pouvoir à Madame MARTIN. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

42 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

11^E FORINCIP

FORUM INTERNATIONAL SUR LA CONSTITUTION ET LES INSTITUTIONS POLITIQUES

LES TRANSITIONS GOUVERNEMENTALES

19, 20 et 21 mars 2026

— PRÉSENTATION DU PROJET SCIENTIFIQUE —

Le *Forum international sur la Constitution et les Institutions politiques* (ForInCIP) est un projet scientifique initié et dirigé par le Professeur Jean-Philippe Derosier depuis 2015. Il est aujourd'hui porté par le Centre de recherche Droits et perspectives du droit (CRD&P, URL 4487) de l'Université de Lille et son Équipe de Recherche en Droit public (ERDP). Il étudie les institutions politiques de façon thématique, comparatiste et complémentaire, sur la base d'une méthode englobante qu'est la science constitutionnelle.

Concrètement, ce projet consiste en une rencontre annuelle, sur un thème déterminé par le comité scientifique. L'évènement regroupe alors des universitaires français et étrangers mais également des praticiens issus d'institutions françaises et étrangères (aussi bien des élus que des membres du corps administratif des institutions). La dimension internationale offre le regard et l'analyse comparatistes, tandis que l'association de chercheurs (juristes et politistes) et d'experts institutionnels permet une complémentarité, indispensable à l'analyse et à la compréhension du fonctionnement des institutions politiques. Cette méthodologie particulière et originale a donné naissance à ce que l'on a appelé la « science constitutionnelle ». En effet, elle offre une analyse scientifique qui fédère différents points de vue, en associant des études issues de différentes sciences (droit et science politique, principalement), des éclairages institutionnels offerts par les acteurs, sans omettre la perspective comparée, qui renforce la compréhension des différents systèmes et, *in fine*, de son propre système. Le Forum s'inscrit ainsi dans une dynamique réellement internationale et pleinement interdisciplinaire.

Le droit constitutionnel ne saurait, en effet, se réduire à la seule question de la protection constitutionnelle et contentieuse des droits fondamentaux et à la garantie de la Constitution, pourtant principal centre d'intérêt de la doctrine constitutionnaliste ces dernières décennies. Au contraire, c'est grâce à l'analyse des institutions politiques que les questions liées à la modernisation et à l'adaptation de ces dernières peuvent être traitées et qu'il est alors possible d'y donner les réponses attendues, tant par la sphère politique que par la société. Les questions démocratiques et institutionnelles occupent une place toujours plus importante sur la scène politique nationale et internationale, car ce sont elles qui doivent être à même d'apporter les réponses idoines aux crises politiques, économiques et sociales,

d'ampleur nationale ou internationale. Cela concerne en particulier le thème retenu par le comité scientifique pour le 11^e ForInCIP : *Les transitions gouvernementales*.

Chaque Forum est consacré à un thème spécifique et d'actualité. Il permet de forger, de préserver et de renforcer un réseau de dimension internationale et associant des personnalités prestigieuses. Les trois journées de discussion offrent de riches échanges entre universitaires et praticiens venus de 15 pays (Allemagne, Belgique, Bénin, Colombie, Espagne, États-Unis, Grèce, Italie, Luxembourg, Mexique, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Suisse et, bien sûr, France), auxquels s'ajoute l'Union européenne en tant que telle. En particulier, les secrétaires généraux du Parlement français (Assemblée nationale et Sénat), des Présidents de Commission de différents Parlements (français et étrangers), des parlementaires français et étrangers, des membres du Conseil constitutionnel français, le Directeur juridique de la Chambre des représentants de Belgique, des administrateurs des assemblées parlementaires françaises et étrangères sont régulièrement présents. Le ForInCIP favorise ainsi la rencontre, l'échange et la réflexion entre universitaires et praticiens des institutions. Fondé en 2015, le Forum a permis d'étudier *L'opposition politique* (2015), *La désignation des gouvernants* (2016), *L'initiative de la loi* (2017), *Les partis politiques* (2018), *La déontologie politique* (2019), *La responsabilité des gouvernants* (2021), *La démocratie exécutive* (2022), *Le réformisme constitutionnel* (2023), *La législation déléguée* (2024) et *La préservation de la Constitution* (2025). Le 11^e Forum se tiendra les 19, 20 et 21 mars 2026 sur *Les transitions gouvernementales* en raison de l'importance de ce thème très actuel, tout particulièrement au moment où les tensions démocratiques et l'instabilité politique se multiplient à travers le monde.

Le bon fonctionnement d'un État constitutionnel démocratique suppose non seulement une stabilité institutionnelle, mais également des transitions gouvernementales qui, si elles ne sont juridiquement organisées, doivent être effectivement possibles et efficacement réalisées. Or ces périodes charnières, où un exécutif cède la place à un autre, constituent souvent des moments de fragilité politique. En Espagne, après les élections de 2023, le Gouvernement est resté plus de trois mois en affaires courantes, faute de majorité claire, retardant l'action publique. La Belgique, avec des Gouvernements de transition qui durent parfois plus d'un an, détient le record en cette matière. En France aussi, la multiplication des Gouvernements démissionnaires depuis deux ans a conduit à de longues périodes sans exécutif pleinement en fonction : le gouvernement Attal, par exemple, est resté démissionnaire pendant soixante-sept jours, un record sous la V^e République. Ailleurs encore, les transitions s'accompagnent parfois de tensions plus profondes, lorsque la légitimité même des nouvelles autorités est contestée, comme ce fut le cas en Pologne lors de la mise en place de réformes judiciaires controversées, ou aux États-Unis, après la défaite de Donald Trump. Certes, le droit prévoit bien des mécanismes – délais, procédures de nomination, contrôle juridictionnel – pour encadrer ces passations de pouvoir, mais ces règles ne suffisent pas toujours. Le rôle des acteurs institutionnels non institutionnels est alors décisif pour que les transitions ne se transforment pas en crise politique ou en blocage institutionnel. Les transitions gouvernementales ne sont donc pas de simples formalités techniques : elles sont au cœur de la stabilité démocratique et de l'équilibre des régimes contemporains.

Centrales pour le fonctionnement démocratique des États modernes, *Les transitions gouvernementales* soulève des interrogations présentes dans de nombreux pays, qu'elles soient politiques, juridiques et techniques. Le thème se situe ainsi au carrefour du droit, de la science politique et de la vie politique, s'intégrant pleinement dans la méthodologie du ForInCIP et la science constitutionnelle qui forge son identité et justifie son traitement sous l'angle du droit comparé. Ce thème original et ambitieux entend couvrir les Gouvernements désignés pendant une période de transition, qu'il s'agisse d'une transition parlementaire ou d'une transition constitutionnelle. On fait ainsi référence aux Gouvernements

démissionnaires, continuant de gérer les affaires courantes jusqu'à la désignation d'un nouveau Gouvernement, aux Gouvernements nommés pendant une période électorale, entre deux élections rapprochées, par exemple, ou, enfin, aux Gouvernements désignés pendant une période de transition constitutionnelle, pour autant qu'il ne s'agisse pas d'une simple révision constitutionnelle et que leurs modalités de fonctionnement soient spécifiques. Ainsi, l'étude des transitions gouvernementales appelle d'abord à une réflexion sur la nature juridique des Gouvernements de transition et à la mise en place de ces derniers (1), avant d'examiner leurs pouvoirs politiques et leurs compétences administratives (2), pour enfin analyser les risques quant à la mise en place d'un Gouvernement de transitions et les moyens dont disposent d'autres acteurs (Chef de l'État, parlementaires, peuple ou encore juge) pour limiter leur action (3).

À l'instar des éditions précédentes, le thème sera étudié à partir d'un questionnaire élaboré par le Comité scientifique et adressé aux rapporteurs. Ces derniers préparent leur rapport en lien avec le pays et l'institution dont ils relèvent. Le rapport est diffusé avant les journées du Forum proprement dit. Le plan du questionnaire permet d'organiser le Forum en plusieurs sous-thèmes auxquels sont dédiées des demi-journées de discussions, conduites à partir d'un rapport de synthèse présenté de façon introductive et exposant les aspects essentiels des différents rapports. Un rapport général est ensuite élaboré, recensant les différents rapports nationaux et les rapports de synthèse, le cas échéant corrigés et complétés à l'aune des éléments de discussion. Il est alors publié aux Éditions LexisNexis, dans une collection dédiée : *Les cahiers du ForInCIP*, qui ont déjà accueilli la publication des Forums précédents. La direction scientifique est assurée par Jean-Philippe Derosier.

La juxtaposition des rapports nationaux, établis à partir d'un questionnaire commun, et les synthèses qui en sont retirées, offrent aux scientifiques et aux membres des institutions politiques une connaissance (en langue française) à laquelle ils pourraient avoir difficilement accès. Les travaux du ForInCIP ont ainsi un double apport : à l'égard de la communauté scientifique, diffusant des analyses issues de nombreux pays et au profit des institutions politiques (Parlement, Gouvernement, etc.) françaises et étrangères, les résultats leur servant à faire évoluer leur pratique institutionnelle.

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 09 février 2026

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Université de Lille pour l'organisation du 11^{ème} Forum International sur la Constitution et les Institutions Politiques (ForInCIP)

Né en 2015 à Rouen, le *Forum International sur la Constitution et les Institutions Politiques* (ForInCIP) se tient à l'Université de Lille depuis 2017, porté par le Centre de Recherche Droits et Perspectives du droit (CRDP, URL 4487) de l'Université de Lille et son Équipe de Recherche en Droit public (ERDP). Cette manifestation s'appuie sur une démarche scientifique qui étudie les institutions politiques de façon thématique, comparatiste et complémentaire, sur la base d'une méthode englobante qu'est la science constitutionnelle qui offre une analyse scientifique qui fédère différents points de vue, en associant des études issues de différentes sciences (droit et science politique, principalement), des éclairages institutionnels offerts par les acteurs, sans omettre la perspective comparée, qui renforce la compréhension des différents systèmes et, *in fine*, de son propre système.

Le Forum se concrétise par une rencontre annuelle, sur un thème déterminé par le comité scientifique, qui regroupe des universitaires français et étrangers, mais également des praticiens issus d'institutions françaises et étrangères (aussi bien des élus que des membres du corps administratif des institutions). La dimension internationale offre le regard et l'analyse comparatistes, tandis que l'association de chercheurs (juristes et politistes) et d'experts institutionnels permet une complémentarité, indispensable à l'analyse et à la compréhension du fonctionnement des institutions politiques. Le Forum s'inscrit ainsi dans une dynamique réellement internationale et pleinement interdisciplinaire.

Il connaît un réel succès : quinze systèmes juridiques sont représentés, avec plus de 40 participants et 130 inscrits. L'objectif de faire de Lille, son université et sa région, un pôle scientifique fondamental en droit constitutionnel a donc été atteint. Le Département du Nord soutient financièrement ce forum depuis son organisation à Lille.

Le 11^{ème} ForInCIP, dont le projet scientifique est repris en annexe au présent rapport, se tiendra à l'Université de Lille les 19, 20 et 21 mars 2026 sur le thème « *Les transitions gouvernementales* ».

Le ForInCIP sollicite au Département une subvention de 5 000 € pour l'organisation de sa 11^{ème} édition.

Dans le cadre de la continuité du soutien apporté par le Département, il est proposé de d'accéder à cette demande de financement pour le montant sollicité.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Université de Lille (Centre de Recherche Droits et Perspectives du droit), pour l'organisation du 11^{ème} Forum International sur la

Constitution et les Institutions Politiques (ForInCIP) des 19, 20 et 21 mars 2026, tel que décrit dans le présent rapport et l'annexe ci-joints ;

- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au budget départemental 2026, sous réserve de son adoption.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23006OP003	23006E15	41 500 €	0 €	5 000 €

Loïc CATHELAIN
Vice-Président